

Renouvellement des Conseils de 5 UFR, Ecole et Instituts : composantes et collèges concernés
Renouvellements intégraux
Conseil de l'IUT de Nîmes :

3 sièges PU et assimilés,
 3 sièges autres EC et assimilés,
 3 sièges autres enseignants,
 2 sièges chargés d'enseignement,
 4 sièges BIATS

Conseil de Montpellier Management :

10 sièges PU et assimilés
 10 sièges autres EC, E et PA,
 6 sièges BIATS

Conseil de Polytech:

8 sièges PU et assimilés,
 8 sièges autres EC, E et PA,
 4 sièges BIATS

Conseil de l'IPAG :

4 sièges PU et assimilés,
 3 sièges autres EC et PA,
 1 siège intervenants extérieurs non universitaires,
 2 sièges BIATS

Conseil de l'OSU OREME :

4 sièges PU et assimilés
 4 sièges autres EC, E et PA
 6 sièges BIATS/ITAR

Renouvellements partiels

Conseil de l'IAE : 1 siège BIATS

Conseil de l'UFR Economie : 1 siège autres EC, E et PA–

Conseil de l'IUT de Béziers : 2 sièges chargés d'enseignement

Nature des opérations	Obligations réglementaires	Date
Réunion du Comité Electoral Consultatif	Démarrage du processus électoral (art. D719-3)	Jeudi 1 ^{er} octobre 2020 à 9h30
Affichage des décisions et des listes électorales dans les locaux des composantes	20 jours au moins avant le scrutin (art. D719-8)	Jeudi 15 octobre 2020
Ouverture du délai d'établissement et d'enregistrement des procurations	Arbitrage rendu par le Comité Electoral Consultatif de l'UM dans sa séance du 29 janvier 2018	Vendredi 16 octobre 2020
Vacances de Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020		
Dépôt des candidatures	La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de 15 jours francs ni de moins de 5 jours francs à la date du scrutin (art. D719-24)	Lundi 9 et mardi 10 novembre 2020
Réunion du CEC (sous réserve de la constatation d'inéligibilité)	Constatation de l'inéligibilité des candidatures	Vendredi 13 novembre 2020
Date de fin des demandes d'inscription ou de rectification des listes électorales pour les personnes dont l'inscription est subordonnée à cette condition	Au plus tard 5 jours francs avant le scrutin (art. D719-7)	Mercredi 18 novembre 2020
Affichage des états de candidatures et professions de foi	A l'expiration du délai de rectification (art. D719-24)	Mercredi 18 novembre 2020
Délai de fin d'établissement et enregistrement des procurations	Au plus tard la veille du scrutin (art. D719-17)	Lundi 23 novembre 2020 – 16h
Scrutin		Mardi 24 novembre 2020 (9h/17h, non-stop)

¹ Sous réserve de l'avis du Comité Electoral Consultatif